

DOSSIER DE PRESSE

RD 990 - Aménagement entre « La Clide » et « La Seiglière »

1^{ère} section de travaux

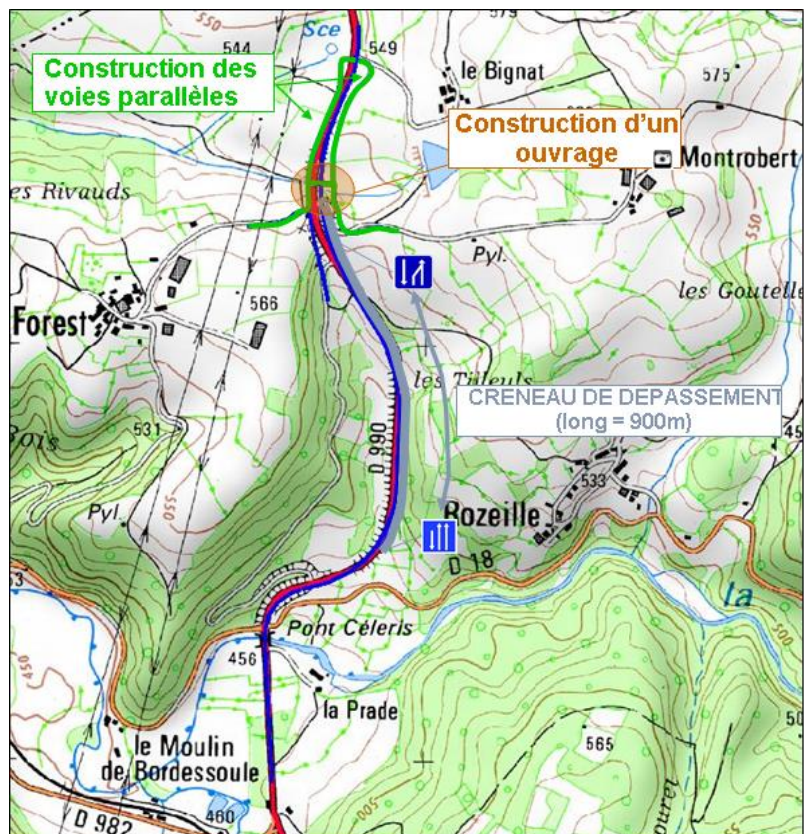
Environ 2 km entre le lieu-dit « La Clide » et la voie communale du « Bignat » sur la commune de Moutier-Rozeille avec création d'un créneau de dépassement d'environ 900 m et construction d'un passage agricole de 4m x 4m

Montant de l'opération :
2 600 000 € T.T.C.

Financement

50 % Département

50 % Région Nouvelle-Aquitaine

2^{ème} section de travaux

Poursuite de l'aménagement sur environ 800 m entre la voie communale « du Bignat » et le carrefour de « La Seiglière » sur les communes de Moutier-Rozeille et d'Aubusson avec calibrage de la chaussée et rectification d'un virage.

Raccordement provisoire au niveau du carrefour.

Montant de l'opération :
1 000 000 € T.T.C.

Financement

50 % Département

50 % Région Nouvelle-Aquitaine



Enjeux environnementaux

Des mesures de suppression, de réduction ou de compensation des impacts au titre des espèces protégées et de leurs habitats, des continuités écologiques et des zones humides, et suivies par un « expert Environnement » :

- ✓ Limitation de l'emprise des travaux
- ✓ Pertinence des périodes d'intervention en fonction des cycles biologiques des espèces animales présentes
- ✓ Reconstitution du maillage bocager (800 m de haies arbustives replantées pour 750 m enlevées)
- ✓ Reconstitution de zones humides, abris reptiles (construction de 7 abris), abris amphibiens (création d'une mare)
- ✓ Le savoir-faire des entreprises : accompagné de formations spécifiques des personnels intervenants :
 - Système de certification intégré Qualité, Sécurité et Environnement suivant le référentiel ISO 9001 (2008) + ISO 14001 (2004)
 - Schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets de chantier (SOGED)
 - Certification de l'engagement environnemental de l'entreprise
- ✓ Le Département a retenu les propositions de solutions innovantes et respectueuses de l'Environnement formulées par les entreprises à l'occasion des procédures de consultation qui étaient ouvertes à variantes pour les couches de chaussées, à savoir l'utilisation de matériaux bitumineux tièdes, à forte capacité mécanique et composés de 30 % d'agrégats d'enrobés recyclés permettant ainsi, par rapport à la solution de base, des gains de :

Pour la 1^{ère} section :

- - 31% en énergie
- - 31% en émission de gaz à effet de serre
- - 45% en granulats/enrobés

Pour la 2^{ème} section :

- - 30% en énergie
- - 30% en émission de gaz à effet de serre
- - 45% en granulats/enrobés



3^{ème} section à venir : le carrefour de La Seiglière

Construction d'un giratoire à 5 branches.
Reprise de la RD941 sur environ 600 mètres
Création d'une aire de covoiturage

Montant estimée de l'opération : 2 800 000 € T.T.C.

Financement 50 % Département / 50% Région Nouvelle-Aquitaine

Calendrier :

- ✓ Dégagement des emprises : août 2018
- ✓ Dévoisement des réseaux : septembre-octobre 2018
- ✓ Lancement de la consultation : septembre 2018
- ✓ Début des travaux : Décembre 2018 - Janvier 2019
- ✓ Délais d'exécution : 8 mois

Exploitation sous chantier

La partie des travaux située hors chaussée existante pourra être réalisée sous circulation, puis les travaux de construction du giratoire et d'abaissement du profil en long de la RD941 seront réalisés sous route barrée avec mise en place des déviations suivantes :

- ✓ RD941 via RD941a « Puyboubé »
- ✓ RD990 via RD982 « Côte Ribière »

